

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de CASTETIS

**NOMBRE DE MEMBRES**

**SEANCE du 01 octobre 2019**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
15	10	13

DATE DE CONVOCATION

26 septembre 2019

DATE D’AFFICHAGE

26 septembre 2019

SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Anne LEBRET

L’an deux mille dix-neuf, le mardi premier octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETIS, régulièrement convoqué, s’est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri POUSTIS, Maire.

PRÉSENTS: M. POUSTIS Henri, Maire ; M. DE SA FREITAS Paul, Pascal LANGLES Adjoints ; Mesdames CAZENAVE Stéphanie, LATRUBESSE Sabine, LEBRET Marie-Anne, Marie-Pilar MONTANÉ, MORLAAS-COURTIES Nathalie ; Messieurs DUFAU Francis, LAHITTETE Jean, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS: PÉDEBEARN Nathalie, CRABOS Jean-Michel (procuration à Marie-Pilar MONTANÉ), HIRIART Mathieu, LABORDE Samuel (procuration à Paul DE SA FREITAS), SARAIVA Lionel (procuration à Henri POUSTIS).

◀◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆▶

**Délibération n°3-01-10-2019**

**Taxe d’aménagement**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 23 novembre 2011, le taux de la taxe d’aménagement a été fixé à 1,50%.

Il précise que ce taux peut être modifié chaque année par une délibération intervenant au plus tard le 30 novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l’année suivante.

Il propose donc de porter le taux de la taxe d’aménagement à 2,50% et à 3,50% sur le Gérontopôle (sur l’Orientation d’Aménagement et de Programmation et la zone 1AUE du PLU approuvé le 11 juillet 2019)

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l’unanimité,

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux de la taxe d’aménagement à **2,50%** et à **3,50%** sur le **Gérontopôle** (sur l’Orientation d’Aménagement et de Programmation et la zone 1AUE du PLU approuvé le 11 juillet 2019)

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 03/10/2019 et de la publication en Mairie le 03/10/2019

Le Maire, **Henri POUSTIS**



Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus

Le Maire, Henri POUSTIS

